

Pensions

Je passe maintenant au principal changement apporté aux pensions dans la Fonction publique: le plan triennal d'indexation qui est proposé. Pour l'instant la pension est indexée totalement d'office et à vie, dès que le retraité commence à toucher ses prestations; la nouvelle proposition vise à estimer tous les automnes combien il y a d'argent sur les livres et non dans la caisse. On ne tient pas compte de la caisse. On ne considère que les chiffres inscrits dans les livres, mais combien y a-t-il dans la caisse, combien d'argent revient-il aux retraités qui ne sont plus dans la Fonction publique et qui profitent de leur retraite, combien cet argent rapporte-t-il et combien le placement de ces sommes rapporte-t-il puisque le loyer de l'argent est si élevé, etc? Tous les automnes, on va donc vérifier l'état des comptes pour calculer le montant des pensions au cours des trois prochaines années.

On nous dit que si ce bill était entré en vigueur en 1979, les calculs l'automne dernier étaient tels qu'un montant forfaitaire de \$7,000 aurait été indexé totalement, et qu'à partir de ce seuil, l'indexation aurait été fixée à 8 p. 100 cette année, 7 p. 100 l'année prochaine et 6 p. 100 en 1981.

Je me réjouis de ce que le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) ait dit l'autre soir que les conditions se sont modifiées un peu depuis l'automne dernier et que, vraisemblablement, quand on fera cette estimation cet automne pour les années 1980, 1981 et 1982, ceux qui feront les calculs pourront peut-être faire un peu mieux. Je crois qu'il a dit, par exemple, qu'il se pourrait que le seuil soit fixé à \$7,500 ou \$8,000. J'espère qu'il le sera, et j'espère que si les chiffres sont plus élevés, il sera établi de la même façon, et qu'au lieu d'imposer un taux plus élevé d'intérêt sur les hausses supérieures de pension, cela servira à hausser ce seuil.

Voilà le régime qu'on propose, et je préférerais que nous n'ayons pas été du tout saisis du bill. Je préférerais qu'on laisse les choses exactement comme elles sont, mais plutôt que de courir le risque de voir l'ensemble du régime subir des modifications rigoureuses, je dirais que le bill à l'étude constitue une mesure législative protectrice et qu'à cet égard il faudrait l'adopter. Le ministre a fait remarquer l'autre soir que si les calculs effectués tous les trois ans à l'automne étaient trop optimistes et que trop d'argent était déboursé au cours des trois années suivantes, plus qu'on aurait dû en déboursier, la situation serait redressée la fois suivante.

J'ai demandé ce qui arriverait si c'était le contraire, en supposant que les prévisions aient été trop pessimistes, et le ministre m'a répondu—ce qui est acceptable—que si l'on ne versait pas suffisamment de prestations au cours d'une période de trois ans, cela signifierait qu'il y aurait davantage d'argent sur papier—ne parlons pas de fonds; nous savons qu'il n'y en a pas—et qu'il serait possible de verser de meilleures pensions plus tard. Pour moi, c'est une mesure de protection, et j'espère que les fonctionnaires verront les choses sous cet angle.

Soit dit en passant, nous avons appris que l'échelle qui aurait été appliquée cette année—qui est semblable à celle qui le sera l'an prochain—aurait visé environ 60 p. 100 ou plus des fonctionnaires retraités et environ 90 p. 100 ou plus des survivants et des bénéficiaires de pensions d'invalidité. Bien

entendu, si 90 p. 100 des fonctionnaires sont visés dans un cas et 60 p. 100 dans l'autre, c'est que le montant des pensions des premiers est beaucoup moindre, mais nous parlons d'un arrangement en vertu duquel les pensions de \$7,000—peut-être \$7,500 ou 8,000—sont protégées par la pleine indexation, et je suis heureux que ce soit vrai. Qu'il soit aussi bien précisé que la personne qui reçoit une pension de \$10,000 bénéficiera de la pleine indexation sur \$7,000, puis d'une indexation moindre sur le solde.

Je parle de tous ces chiffres, de cette indexation triennale, etc., comme si je les jugeais parfaitement valables; il est certain qu'avant la fin de ce débat, on parlera de millions, de milliards et de billions comme si de tels chiffres avaient un caractère sacré. La situation évolue. Quand je suis arrivé ici, on parlait de 500 millions de dollars comme d'une somme fabuleuse. Nous arrivons maintenant dans les billions.

Tous ces fonds et tous ces comptes ne sont qu'illusoire, à mon avis. Je me souviens d'avoir lu dans le *hansard* un discours dans lequel M. C. A. Dunning disait à M. J. S. Woodstock que nous ne pouvions pas nous permettre de donner \$20 de pension par mois aux personnes âgées, car une telle dépense mènerait le pays à la ruine, mais que se passe-t-il actuellement? D'aucuns prétendent que nous sommes en train de mener le pays à sa perte. Je ne suis pas du tout de cet avis. C'est en offrant ces choses-là que nous avons édifié le pays. Si nous décidions une bonne fois pour toutes que tous nos pensionnés, quels qu'ils soient, ont droit à l'indexation, nous pourrions trouver l'argent nécessaire à même la production actuelle. C'est ainsi qu'il faut voir les choses au lieu d'aller pêcher des chiffres dans de vieux bouquins. Ce qui compte, c'est de vouloir y arriver et d'admettre que si nous versons des pensions à même notre production actuelle, c'est que nous jugeons que les Canadiens y ont droit.

Un de mes espoirs, c'est que cette situation ne soit que provisoire, car même si la pension des fonctionnaires, la pension de vieillesse et les autres pensions dont j'ai parlé plus tôt sont indexées, celles des employés du secteur privé ne le sont pas pour la plupart, mais elles devraient l'être. Ce jour viendra. Peut-être faudra-t-il par des mesures fiscales ou des subventions, inciter les employeurs à le faire, au même titre qu'on verse des contributions aux régimes supplémentaires de retraite pour les pensions des fonctionnaires. Peut-être faudra-t-il instituer une sorte de contribution, mais d'après moi, le jour viendra où le principe de l'indexation des pensions sera généralisé. À ce moment-là, nous pourrions réviser ce programme triennal qu'il nous faut maintenant adopter à la suite des pressions que nous avons subies et en raison des restrictions budgétaires.

Je le répète, je préférerais que nous n'ayons pas à étudier ce bill, et que cette disposition concernant les révisions triennales n'en fasse pas partie, mais je n'en estime pas moins que celle-ci demeure une protection et un moindre mal. Nous devons espérer et escompter qu'une fois que cette période sera révolue et que nous veillerons à ce que la valeur de toutes les pensions soient assurée par une formule convenable d'indexation, la pension des fonctionnaires sera de nouveau indexée elle aussi.